

Commission de Suivi de Site (CSS) de la plate-forme chimique de Tavaux

6 septembre 2021

Compte-rendu

Ordre du jour

1/ Approbation du dernier compte-rendu

2/ Modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/580 du 25 avril 2016, renouvellement de la composition de la CSS et mise à jour du règlement intérieur

3/ Bilan de prévention des risques accidentels et chroniques pour les années 2019 et 2020, dont ceux des incinérateurs de déchets ainsi que du stockage de cendres et mâchefers

4/ Actions de réduction des micro-polluants dans l'eau, en cours et à venir

5/ Bilan des inspections DREAL 2019 et 2020

6/ Projets industriels en cours et à venir

7/ Questions diverses

Annexes :

Liste des participants

Liste des acronymes, symboles chimiques et termes techniques

La réunion débute à 14h00.

M. le Sous-Préfet remercie les participants de leur présence et rappelle que la CSS n'ayant pu se tenir l'an passé pour cause de crise sanitaire, les bilans 2019 et 2020 seront présentés ici.

1/ Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu de la dernière CSS est approuvé à l'unanimité moins 2 abstentions (1 personne nouvellement élue n'ayant pas reçu ce compte rendu et 1 personne ne l'ayant pas reçu). Pour information, ce compte rendu peut être consulté sur le site internet de la DREAL et sur celui de l'ACERIB, ainsi que les arrêtés préfectoraux la concernant.

2/ Modification de l'arrêté préfectoral n° 2016/580 du 25 avril 2016, renouvellement de la composition de la CSS et mise à jour du règlement intérieur

La CSS a été créée par arrêté préfectoral interdépartemental n°2016 du 25 avril 2016. L'article 4 de cet arrêté prévoit que la durée du mandat des membres de la commission est fixé à cinq ans : il convient donc de renouveler la composition de la CSS. De plus, un changement de raison sociale est intervenu depuis le précédent arrêté préfectoral de 2016 : la société SOLVAY Tavaux est devenue SOLVAY Opérations France le 30 avril 2017.

Le projet de nouvel arrêté interdépartemental a été transmis aux membres de la commission le 29 juin 2021 par courrier électronique pour avis ; il a été signé par le préfet du Jura le 26 juillet 2021 et le 30 juillet 2021 par le préfet de Côte d'Or.

Le règlement intérieur approuvé lors de la CSS du 3 juin 2016 doit également être modifié en raison du changement de raison sociale de l'exploitant. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

3/ Bilan de prévention des risques accidentels et chroniques pour les années 2019 et 2020, dont ceux des incinérateurs de déchets ainsi que du stockage de cendres et mâchefers

3.1/ Bilan de prévention des risques accidentels – Revue des SGS¹

La présentation concerne les établissements Solvay Opérations France (SOF) Tavaux et INOVYN France. Ce bilan couvre les années 2019 et 2020, la réunion 2019 ayant été annulée pour cause de crise sanitaire. Les chiffres entre () correspondent aux résultats de l'année 2019.

L'enjeu majeur de ces 2 années a été d'adapter le SGS à la gestion de la crise sanitaire pour assurer la continuité de la sécurité et des activités en s'adaptant en permanence aux diverses exigences et évolutions de cette crise.

¹ Tous les sigles, acronymes et symboles chimiques sont développés en fin de compte-rendu

Pour rappel, l'arrêté ministériel du 26 mai 2014 pour les ICPE définit les exigences concernant le Système de Gestion de la Sécurité (SGS), obligatoire pour les sites classés SEVESO Seuil Haut. Il comporte les chapitres suivants :

- 1 – Organisation, formation
- 2 – Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs
- 3 – Maîtrise des procédés, maîtrise d'exploitation
- 4 – Gestion des modifications
- 5 – Gestion des situations d'urgence
- 6 – Gestion du retour d'expérience
- 7 – Contrôle du système de gestion de la sécurité, audits et revues de direction :
 - 7-1 Contrôle du système de gestion de la sécurité
 - 7-2 Audits
 - 7-3 Revues de direction

3.1.1/Organisation & formation

Organigramme & effectifs : les organisations HSE des deux entités SOF Tavaux (établissement de Tavaux de SOLVAY OPERATIONS France) et INOVYN France sont en place dans le respect des exigences des SGS des établissements classés SEVESO Seuil Haut. Elles s'adaptent en permanence aux règles exigées par la crise sanitaire pour maintenir la qualité du SGS.

Pilotage des plans d'actions : le pilotage des systèmes HSE s'est déroulé conformément aux systèmes qualité des deux entités, ainsi qu'à la planification initialement prévue par chacune d'entre elles au travers des revues de processus et des revues de direction de chaque exploitant. Les systèmes qualité des deux sociétés, conformes aux normes ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement), OSHAS 18001 (hygiène) pour SOF en 2019 puis ISO 45001 en 2020, et ISO 50001 (énergie), ont été audités par des organismes extérieurs sans identification de non-conformité majeure.

Formation & habilitations : le personnel inscrit a effectué, pour SOF, 228 (279) sessions de formation au titre de la sécurité, et pour INOVYN, 6935 (7166) heures de formation au titre de la sécurité. 47 (79) jours de formation externe ont par ailleurs été consacrés à la formation des sapeurs pompiers professionnels et auxiliaires du site. 1483 (1715) personnes non inscrites (SOF Tavaux et INOVYN France) ont été formées à l'accueil sécurité des entreprises extérieures.

Toutes sociétés confondues, 2483 (3158) personnes ont bénéficié d'une formation générale à la sécurité selon la répartition principale suivante :

- 1483 (1715) personnes formées à l'"accueil sécurité plateforme",
- 361 (528) personnes formées au port des Appareils Respiratoires Isolants,
- 131 (99) personnes formées à la prévention du risque lié à l'usage de l'acide fluorhydrique (SOF),
- 60 (72) personnes formées au port du scaphandre,
- 75 (70) personnes formées à l'habilitation tests Atmosphère,
- 5* (112) personnes formées à l'utilisation des extincteurs,
- 102 (176) personnes formées au port du harnais,
- 9 (10) personnes formées à la mission "véhicule d'observation" de la gestion de crise.

En conclusion, le programme de formation reste toujours très soutenu.

Audits : 12 (61) audits de contrôle dont 5* (20) audits tripartites et 7* (41) audits ponctuels ont été réalisés pour SOF. Des audits prévus ont été réalisés sur janvier et février 2020 puis suspendus. Le retour à la normale est engagé en 2021 avec un objectif de 58 audits réalisés. INOVYN a réalisé 86 (92) audits de contrôle dont 26 (32) audits tripartites et 60 (60) audits ponctuels. 340 (340) audits de prévention ont été réalisés pour INOVYN, ainsi que 265* (364) audits de terrain lié à la prévention pour SOF.

4 (10) exercices en commun avec le SDIS 39 ont été réalisés concernant INOVYN, à la demande du préfet.

INOVYN France considère que le déploiement de la démarche visant à renforcer les actions de prévention dans toutes les unités est satisfaisant au regard du contexte sanitaire et des adaptations opérationnelles nécessaires, avec le maintien d'un nombre d'audits moyennant l'usage de nouveaux outils, la priorisation des formations pour assurer le maintien de la qualité du SGS, l'application des Life Saving Rules visant à éradiquer les accidents les plus graves au travers de l'application stricte et rigoureuse d'un ensemble de règles fondamentales, ainsi que l'application du référentiel INEOS 20 principes pour gérer la sécurité comportementale (10 principes) et la sécurité des procédés (10 principes).

SOF Tavaux considère comme satisfaisant le déploiement, malgré la Covid19, de la démarche visant à renforcer les actions de prévention dans toutes les unités : les audits de terrain ont été privilégiés notamment dans le cadre du contrôle de l'application des Life Saving Rules Solvay.

3.1.2/ Identification et évaluation des risques d'accidents majeurs

Pour rappel, les études de dangers (EDD) sont exigées lors des demandes d'autorisation d'exploitation concernant les nouveaux projets. Elles sont soumises à une révision quinquennale pour les installations existantes de façon à intégrer les exigences et progrès en matière de sécurité. En 2019 et 2020, les révisions d'EDD suivantes ont été déposées en Préfecture dans le cadre de leur révision quinquennale : INOVYN France a déposé une EDD portant sur le service DCE et du saumoduc entre Poligny et Tavaux. SOF Tavaux n'a pas déposé d'EDD, notamment pour tenir compte des nouveaux secteurs en cours de construction dans le département IXAN.

La révision des EDD suivantes est par ailleurs en cours en 2021 : SOF Tavaux pour les installations du service IXAN, installations du service FLUORES , installations du secteur IXOL, installations du service PVDF et installations du service CERA. Les moyens ont été renforcés en terme de bureaux d'étude extérieurs spécialisés (dans le cadre des installations existantes et notamment dans le cadre du besoin des futurs projets). Pour INOVYN France, secteur Soude Caustique Solide - janvier 2021, secteur CERA-FEX - février 2021, service CLM – mars 2021, et service PVC – septembre 2021.

Pour chacune des parties, les effectifs en ingénieurs sécurité des procédés sont en nombre suffisant. Pour répondre aux besoins conjoncturels, l'exploitant fait appel à des bureaux d'étude extérieurs spécialisés (4 actuellement) et formés aux méthodes d'analyse des risques qu'il utilise .

3.1.3/ Maîtrise des procédés : Service d'Inspection Reconnu (SIR)

Pour rappel, le SIR est chargé des contrôles réglementaires des équipements sous pression, et de leurs plans de surveillance volontaires, ceci sous la supervision de la DREAL (pôle équipement sous pression).

Nota : dans la suite, les chiffres entre parenthèses correspondent à l'année 2019.

Chaque exploitant possède son propre SIR. 2281 (1900) et 4569 (3360) équipements ont été suivis respectivement pour SOF et INOVYN.

La crise sanitaire a amené des reports d'arrêt technique de dernière minute en mars 2019 : la gestion du risque a été organisée en relation avec les autorités, les organismes habilités et le personnel interne.

455 (547) inspections planifiées (tout type confondus) ont été réalisées par le SIR SOF et 1034 (998) par le SIR INOVYN France sur les deux années.

1 réunion annuelle (2 visites de surveillance approfondie) ont été réalisées par la DREAL en 2019 et 2020 pour SOF. Elles ont donné lieu à 0 (2) constats qui ont tous été associés à des plans d'actions correctives. 191 (252) préconisations (hors réparation ou modification) ont été émises.

1 réunion annuelle (2 visites de surveillance approfondie) ont été réalisées par la DREAL en 2019 et 2020 pour INOVYN France. Elles ont donné lieu à 0 (5) constats qui ont tous été associés à des plans d'actions correctives. 716 (552) préconisations (hors réparation ou modification) ont été émises.

Les rapports annuels d'activité des SIR ont été présentés à la DREAL par les deux exploitants sans donner lieu à des remarques particulières.

Événements significatifs

Les événements significatifs survenus en 2019 et 2020 occasionnés par un équipement sous pression (voir tableau ci-dessous) ont fait l'objet d'enregistrements suivant les modalités définies par la DREAL.

		SOF Tavaux	INOVYN
Niveau A	Accident ayant causé des lésions ou blessures graves	0 (0)	0 (0)
Niveau B	Rupture accidentelle	0 (0)	0 (0)
Niveau C	Perte de confinement avec impact à l'extérieur du site/ impact corporel /déclenchement POI	0 (0)	0 (0)
Niveau D1	Constat d'une dégradation imprévue ou plus rapide que prévu, ayant entraîné une anomalie/non-conformité sur l'équipement	4 (2)	4 (3)
Niveau D2	Non respect de fréquence ou de délai d'inspection	0 (0)	0 (2)

3.1.4/ Gestion des modifications

La gestion des modifications se traduit par des demandes d'études qui sont instruites et analysées par les experts Sécurité/Intervention, Environnement et Hygiène Industrielle et SIR de chaque partie. Le rôle de ces experts est d'identifier des risques ou des situations à risque potentiel dans leur domaine de compétence de façon à ce qu'elles soient prises en compte par les chefs de projet.

En 2020 (2019), 18 (30) demandes d'études préliminaires (phase préliminaire à la demande d'investissement pour un projet) et 45 (84) demandes d'études de réalisation (phase relative à la réalisation du projet), ont été traitées.

Pour INOVYN France, 73 (133) demandes d'études de réalisation de projet ont été traitées.

Par ailleurs, et directement géré par le SIR sur les années 2019 et 2020 : le SIR SOF a suivi 86 (123) modifications d'équipements sous pression et traité 85 (86) dossiers d'appareil (équipements neufs, calcul, ...). Le SIR INOVYN France a quant à lui suivi 167 (159) modifications d'équipements sous pression et traité 144 (154) dossiers d'appareil (équipements neufs, calcul, ...).

3.1.5/ Gestion des situations d'urgence

4 (5) exercices avec mise en place de la cellule de crise (PC Direction) ont été réalisés en 2020 (2019), dont en 2019 un exercice en lien avec les services de la préfecture. Les exercices avec le SDIS ont été suspendus sur une durée la plus courte possible. Les exercices de réponse aux situations d'urgence se sont répartis selon les thèmes suivants :

Thématiques	SOF Tavaux	INOVYN
Assistance à blessés	4 (6)	2 (7)
Interventions sur feux	4 (5)	11 (8)
Fuite de gaz inflammable	10 (8)	8 (9)
Fuite de liquide inflammable	8 (9)	5 (4)
Fuite de gaz toxique	4 (5)	9 (4)
Fuite de liquide toxique	1 (0)	10 (14)
Fuite de liquide corrosif	2 (4)	4 (3)
Divers	0 (5)	8 (9)
Total	35 (40)	57 (58)

3.1.6/ Gestion du retour d'expérience

Chaque incident, accident, est enregistré dans une base de données dédiée. Ceux-ci sont revus pour chaque partie au cours des revues hebdomadaires de direction et des réunions mensuelles organisées avec les chefs de service. Tous les événements font l'objet d'une communication via divers dispositifs internes et externes : FOCUS, SHE WWL / Retour d'EXpérience du site, du groupe SOLVAY, INOVYN, INEOS et industries chimiques, du BARPI. L'exploitant participe par ailleurs à des comités techniques professionnels tels que France Chimie (ex-UIC), CTEF (produits fluorés au niveau européen), CTNIIC (SIR au niveau national), ainsi que d'autres partenaires au niveau international.

3.1.7/ Contrôle du SGS

- *Revue de direction SOF Tavaux*

Des revues hebdomadaires de gestion de la crise sanitaire et évaluation du Plan de continuité des activités. Une (1) revue de direction annuelle a été effectuée. Elle regroupe les Processus Hygiène & Sécurité au travail, Sécurité Procédés et Environnement. Une (1) revue de direction annuelle du SIR a fait par ailleurs l'objet d'un rapport communiqué à la DREAL (commun entre SOF Tavaux et INOVYN France). Des revues planifiées des activités HSE sont également faites par la direction : elles passent en revue les objectifs annuels et plans d'actions sécurité/intervention, environnement, et

hygiène. 4 (5) comités de pilotage SIR se sont tenus. Un bilan annuel est effectué en Revue de Direction et Revue Stratégique SOF Tavaux, qui débouche sur le plan d'actions de l'année suivante.

Inspections internes planifiées et audits terrain : la direction SOF Tavaux a effectué 9 (9) inspections. 21 (22) inspections de terrain ont par ailleurs été réalisées par le CSSCTDD. 277 (425) audits de terrain ont été effectués : audits prévention, tripartites, ou spécifiques "travaux arrêt et construction". Leur nombre a été impacté par la crise sanitaire. La DREAL a par ailleurs effectué 7 (5) inspections (hors activité SIR).

Un plan de continuité d'activité a été mis en place dans le cadre de la crise sanitaire Covid19.

- *INOVYN France*

Contrôle du Système de Gestion de la Sécurité (SGS) : les différentes composantes du SGS ont été examinées au cours des années 2019 et 2020 lors des revues hebdomadaires de gestion de la crise sanitaire et évaluation du Plan de continuité des activités, des revues annuelles des processus Hygiène Sécurité Environnement, ainsi que les revues annuelles du SGS dans les services par la direction ("Inspections Planifiées Direction"), du rapport annuel de l'activité du SIR et de son comité de pilotage, ainsi que de la revue de direction.

Inspections internes planifiées et audits : 14 (21) inspections ont été effectuées par la direction, ainsi que 40 (43) inspections par le CSSCT. 458 (466) audits ont par ailleurs été menés sur le terrain : audits prévention, tripartites, ISO, ou spécifiques lors des travaux, arrêt et de construction. Un (1) audit sur le thème des 10 principes "Sécurité comportementale" a été mené par des auditeurs du groupe INEOS (spécifiquement formés). Celui de l'année prochaine portera sur la sécurité des procédés. Enfin, la DREAL a effectué 9 (5) inspections (hors activité SIR).

3.1.8/ Sécurité & Environnement : investissements annuels

- *SOF Tavaux*

Année	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Dépenses (M€)	9,3	5,9	4,8	5	9	8,8
dont pour Environnement	5,6	2,6	0,3	2,6	6,7	5,4
dont pour Sécurité & Hygiène	3,7	3,3	4,2	2,4	2,3	3,4

Les principaux postes concernent les analyses de risque avec 1800 k€ (1200 k€), les mises en conformités diverses avec 800 k€ (500 k€), le traitement des rejets gazeux avec 4600 k€ - dont 4000 k€ pour une nouvelle unité de traitement des effluents gazeux du département IXAN (2300 k€), et le traitement rejets aqueux pour 900 k€ (200 k€).

- *INOVYN France*

Année	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Dépenses (M€)	19,3	8,4	6,9	6,4	8	6,2
dont pour Environnement	4,4	2,5	2,6	3,3	3,1	3,0
dont pour Sécurité & Hygiène	14,9	5,6	4,3	3,1	4,9	3,2

Les investissements liés à la protection de l'environnement ont notamment porté sur la mise en conformité de la grande installation de combustion pour 1,9 M€ en 2019, et 1,9 M€ en 2020, ainsi que sur les bassins de décantation pour 2,2 M€ en 2020.

Concernant les investissements liés à la sécurité, l'hygiène et aux conditions de travail, ils ont porté en 2019 sur l'amélioration générale de l'état des installations (2,3 M€), sur l'amélioration relative à la sécurité des procédés (1,5 M€) ainsi que sur les arrêts réglementaires DCE (partiellement reporté en 2020 pour cause COVID) (0,3 M€). En 2020, ils se sont répartis entre l'amélioration générale de l'état des installations (2,9 M€), la démolition des équipements et installations hors service (2,3 M€), les arrêts réglementaires DCE et Allyliques (5,8 M€), l'amélioration de la sûreté du site (1,9 M€), la remise en état de réservoirs suite aux inspections concernant le plan de modernisation (1,3 M€), et l'amélioration relative à la sécurité des procédés (0,5 M€).

3.1.9/ Incidents et accidents

- *SOF Tavaux*

Pour information, l'échelle de cotation de la gravité des événements du groupe SOLVAY distingue les niveaux suivants : C (Catastrophique), H (Haut), M (Moyen) et L (Low = bas).

78 (79) événements correspondant aux différents critères mentionnés ont été enregistrés en 2020 (2019) : 0 (0) Catastrophique, 0 (0) Haut, 9 (10) Moyen répartis en 3 (4) pertes de confinement gazeuses, 6 (5) pertes de confinement liquides, 0 (1) problème de gestion d'effluent aqueux, tous sans impact sur l'environnement ou au sein de la plate-forme. Enfin, 69 (69) Low ont été recensés, avec pour objectif de maintenir ce niveau de captage des signaux bas.

Aucun accident/incident significatif n'a fait l'objet d'une déclaration particulière à la DREAL.

Pour information, depuis juillet 2019, l'échelle de cotation des événements (qui prend en compte les différents impacts : impact humain dans et hors de la plate-forme, impact environnemental, impact économique ainsi que la nature et la quantité de produit émis) a été une nouvelle fois revue à la baisse ce qui a pour conséquence d'augmenter le nombre de Process Safety Incident (PSI) de niveau Bas et Moyen et notamment le nombre de PSI M par rapport aux années précédentes.

- *INOVYN France*

L'échelle de gravité (commune à INEOS) se base sur 2 indicateurs :

– La performance environnementale, qui correspond au nombre d'incidents répondant aux critères de catégorie A, B, C ou D :

A – Effet limité à l'intérieur de l'usine

B – Effet limité à l'intérieur de la plate-forme avec impact réglementaire

C – Effet significatif à l'extérieur

D – Incident de crise causant des dommages permanents

– La performance sécurité des procédés, qui correspond au nombre de pertes de confinement (LOC) de quantités supérieures aux valeurs seuils définies par l'US EPA (Agence environnementale américaine) : LOC10 : perte de confinement d'un produit au-delà de 10 % du seuil défini dans l'US EPA, LOC100 : perte de confinement d'un produit au-delà de 100 % du seuil de l'US EPA.

En 2019, 12 événements ont été classés sur l'échelle environnementale (6 en 2020) et 4 sur l'échelle sécurité (2 en 2020).

Incidents	Nombre	
	2019	2020
LOC - Major (100% and more of control)	2	2
PSM 1 – LOC – Minor (10%-100% of control)	2	0
PSM 2 – Incidents de catégories A et B	12	6
Cat C – Incidents de catégorie C	0	0
Cat D – Incidents de catégorie D	0	0

La déclaration des incidents significatifs s'effectue selon les critères ci-dessous : un incident classé en case avec croix doit être déclaré. Aucun événement n'a été déclaré à la DREAL en 2019 ni en 2020.

	Pas de LOC	LOC10 (10 % de la valeur seuil)	LOC100 (100 % de la valeur seuil)
Catégorie A			
Catégorie B			x
Catégorie C	x	x	x
Catégorie D	x	x	x

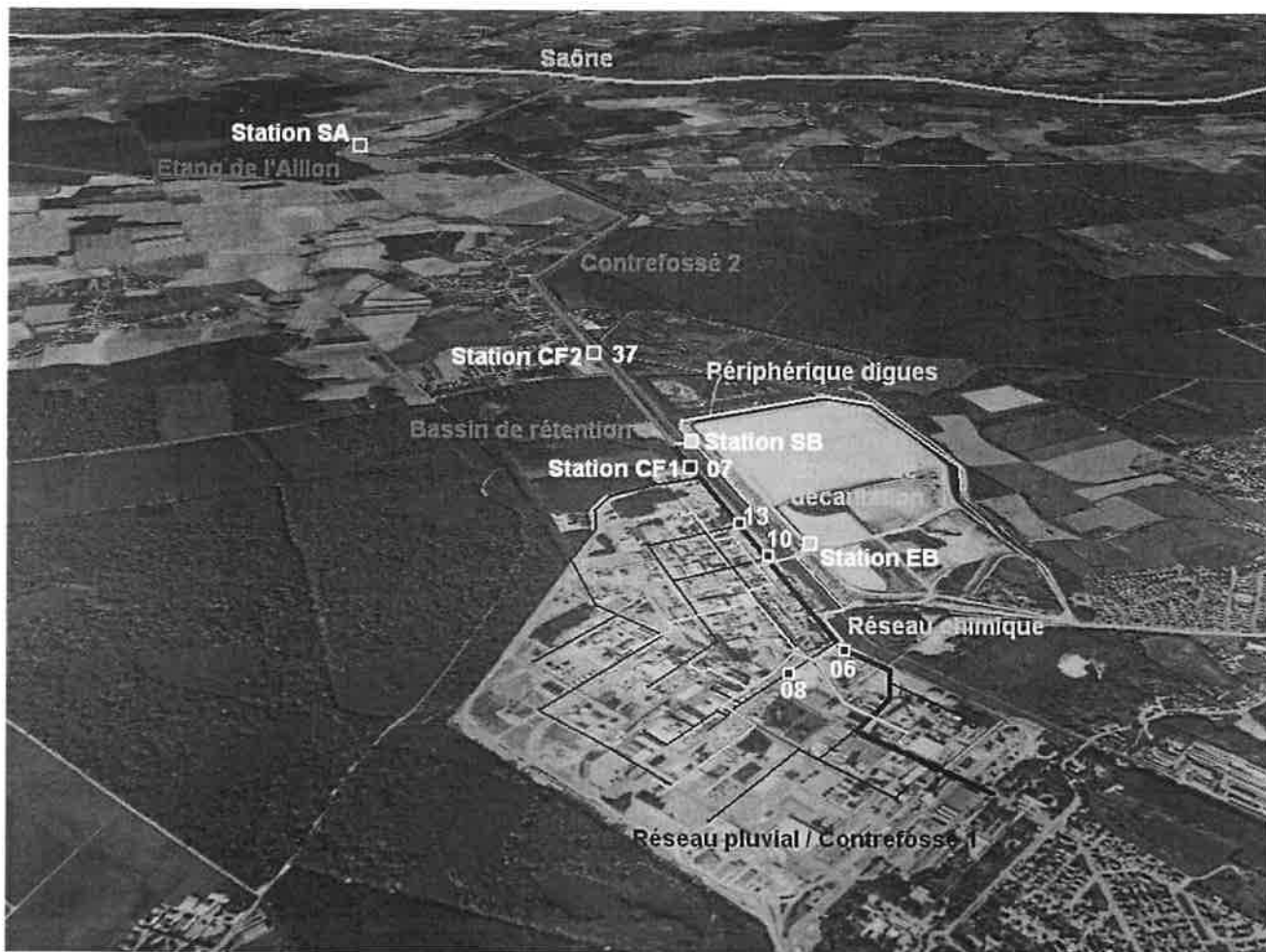
Question : la pandémie a-t-elle impacté la production et la présence de personnel ?

Réponse : INOVYN n'a pas subi de situation impactant la production, cependant les demandes ont varié selon les types de produits (essentiels ou non). L'usine a produit du gel hydroalcoolique . SOF n'a pas subi d'impact sur sa production, et a veillé au maintien du personnel grâce à un dispositif de prévention (télétravail, astreintes), dont la mise en œuvre n'a pas été nécessaire. Le télétravail pourra être maintenu hors temps de crise sanitaire.

3.2/ Bilan de prévention des risques chroniques 2019 et 2020 de la plate-forme de Tavaux

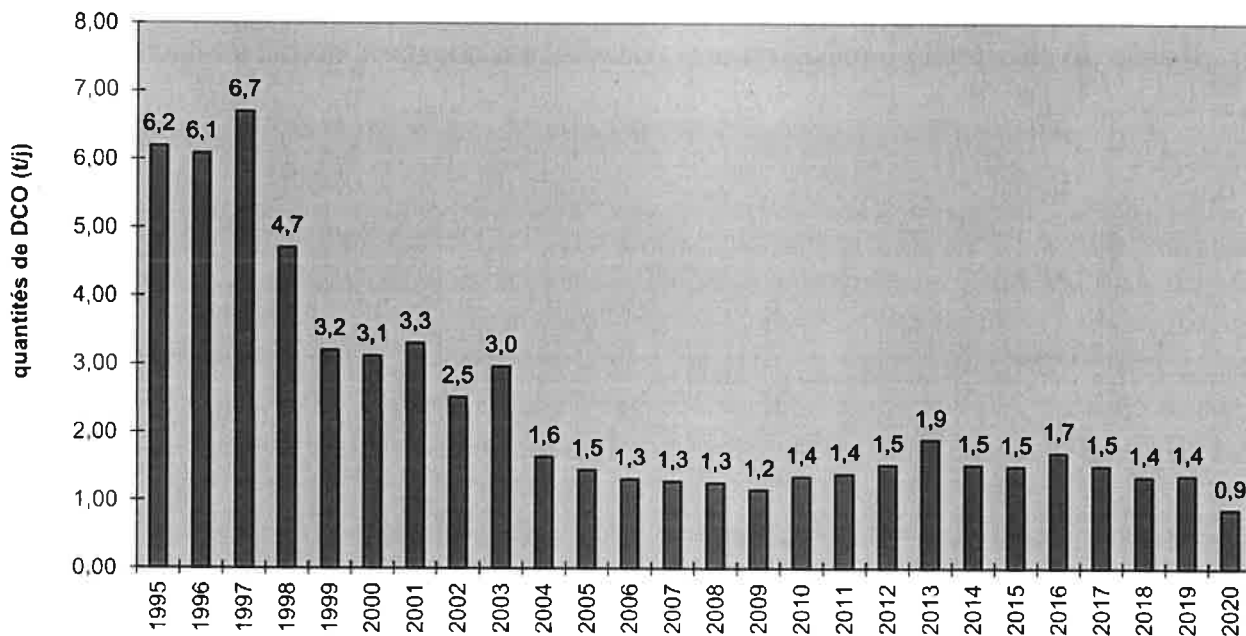
3.2.1/ Les rejets aqueux au milieu naturel

La vue aérienne ci-dessus permet de visualiser l'ensemble des installations dédiées au traitement des rejets aqueux et les circuits qu'ils empruntent jusqu'à leur rejet dans la Saône. Les rejets sont analysés en sortie de l'étang de l'Aillon. Le réseau de collecte des eaux pluviales est présenté en bleu foncé, tandis que celui des eaux issues de procédés est représenté en jaune (réseau chimique). Les chiffres présentés concernent les rejets de l'ensemble de la plate-forme.

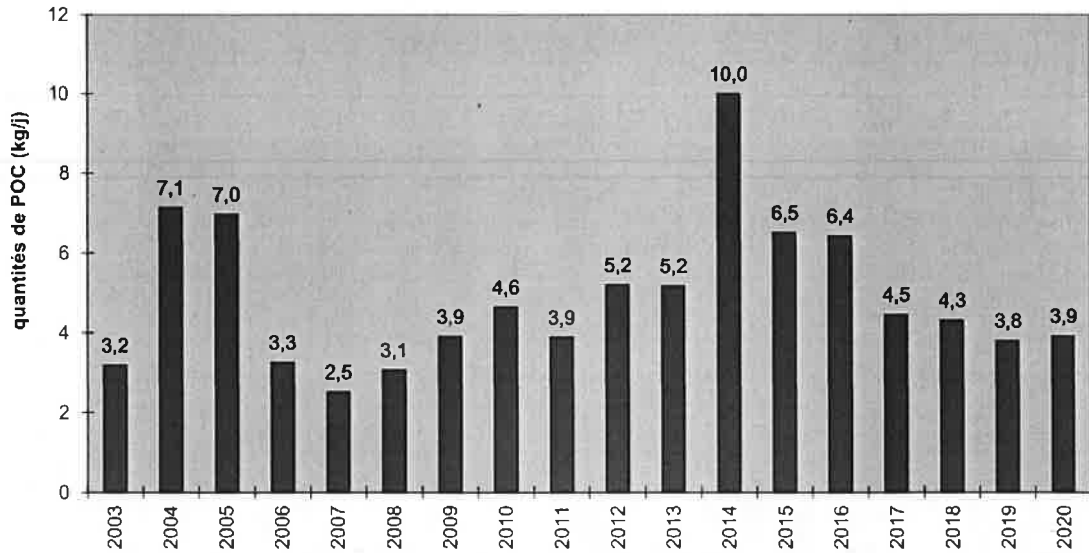


Pour rappel, plusieurs paramètres sont suivis en sortie de l'étang de l'Aillon, tels que la DCO (Demande Chimique en Oxygène), les POC (produits organiques chlorés), le mercure (Hg) et les chlorures. Les rejets sont traités dans un premier temps au sein des installations, puis, pour ceux non pris en charge par la station d'épuration biologique, envoyés dans une lagune pour décaantation des matières en suspension.

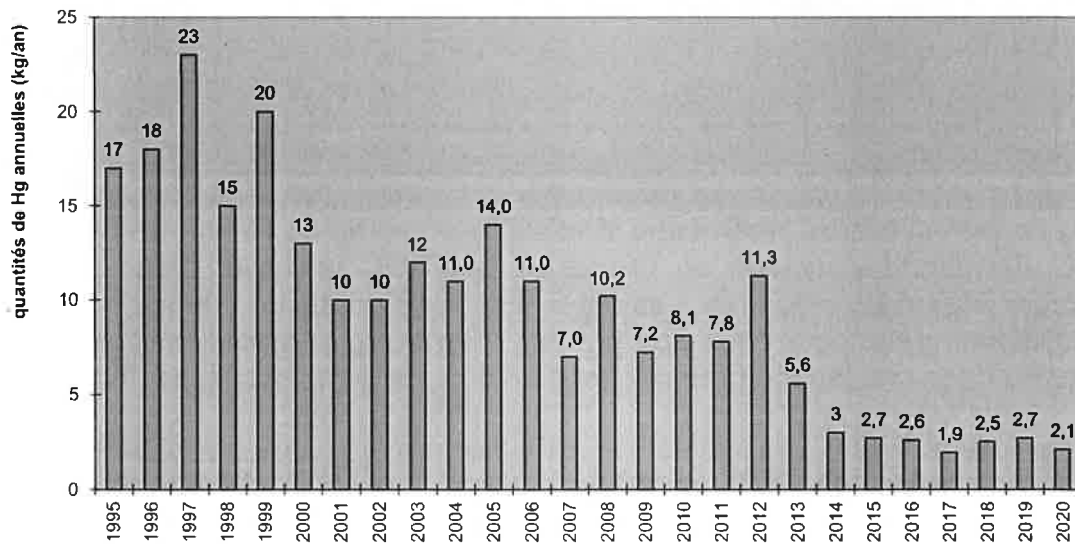
Rejets journaliers de DCO au milieu naturel : un palier est atteint depuis quelques années grâce à l'investissement dans l'extension de la station d'épuration biologique.



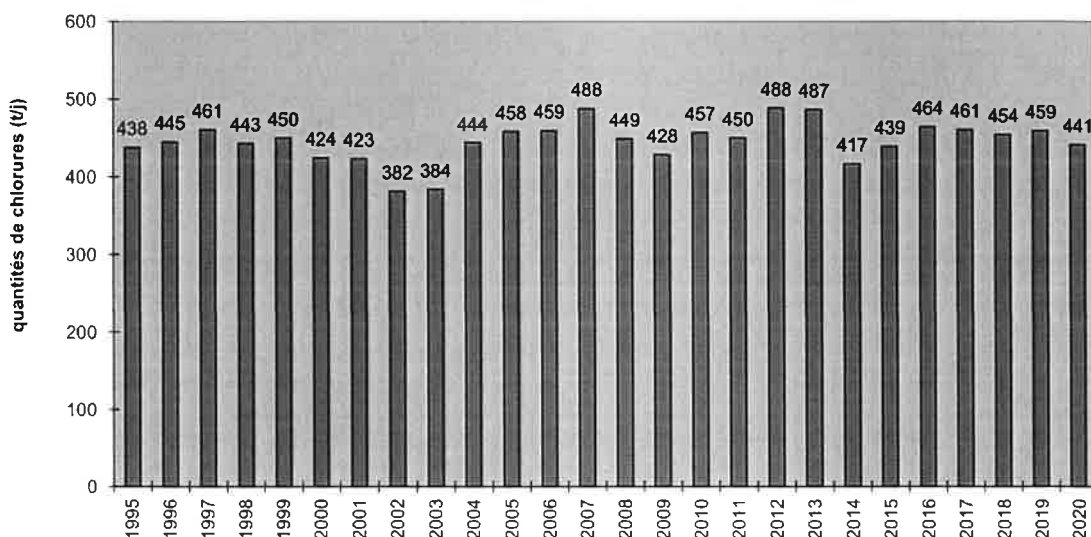
Rejets journaliers de produits organiques chlorés (POC) au milieu naturel : les rejets sont restés stables durant les 2 dernières années.



Rejets de mercure au milieu naturel : du fait de l'arrêt de l'électrolyse à cathode de mercure en 2013, les rejets ont baissé pour désormais atteindre un palier.



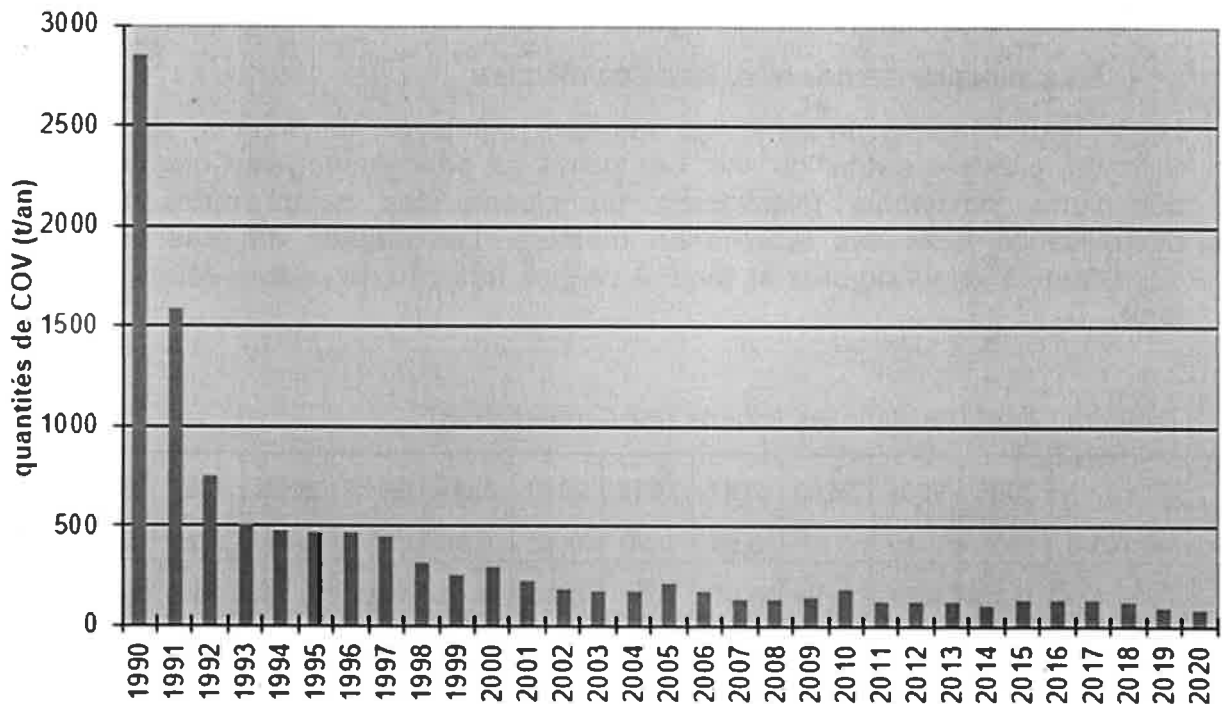
Rejets de chlorures au milieu naturel : ce rejet est constant, du fait de l'activité du site.



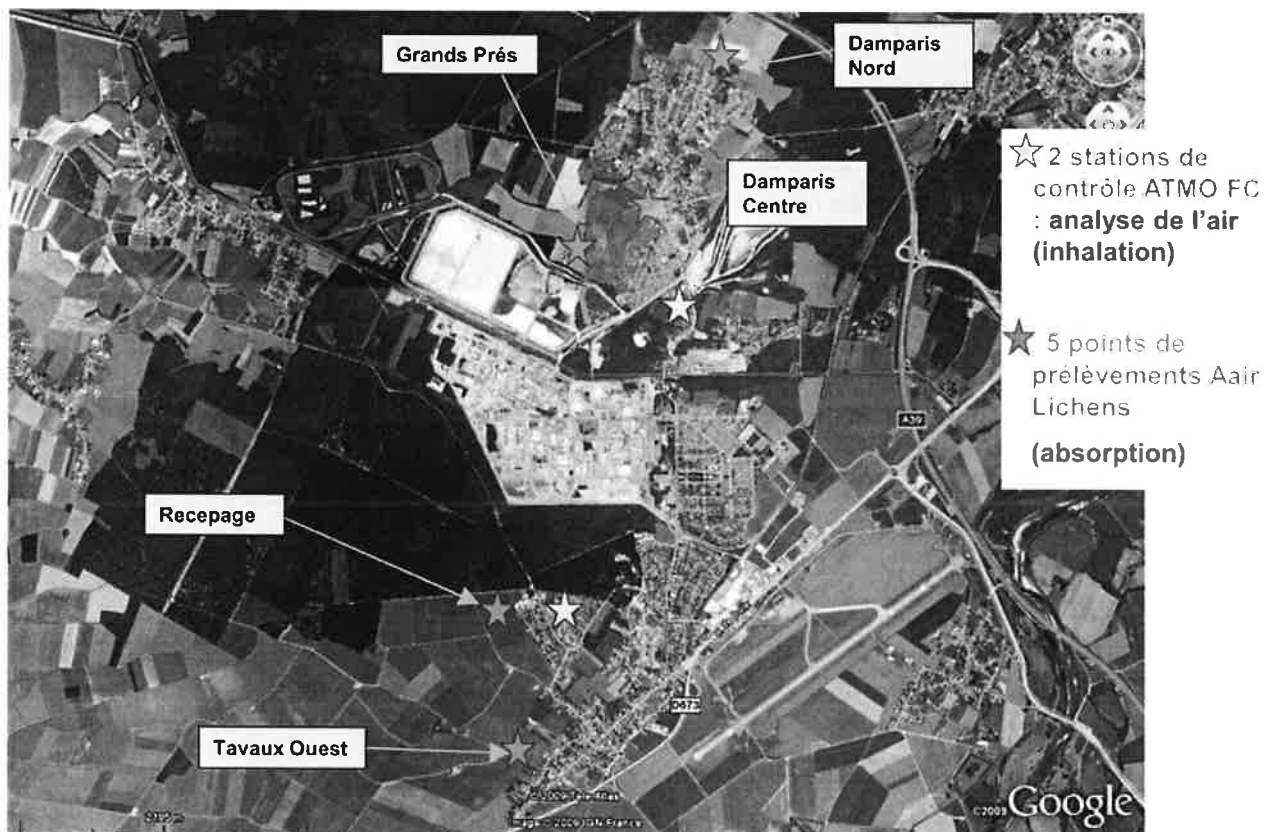
3.2.2/ Les émissions dans l'air (commun SOF Tavaux et INOVYN)

Les émissions dans l'air

Composés Organiques Volatils (COV) : ceux-ci ont été réduits suite à l'installation d'incinérateurs (le premier en 1990), utilisés pour brûler les déchets liquides et gazeux. Ils sont aujourd'hui relativement stables.



Les immissions² autour du site



² L'immission caractérise la concentration des polluants dans l'air ambiant, et donc l'impact sur la santé des personnes.

Sont suivis autour du site les NO_x (oxydes d'azote), le SO₂ (dioxyde de soufre), les POC, les dioxines/furanes et le mercure. Les données proviennent de 2 sources : l'analyse de lichens d'une part (organismes bio-accumulateurs qui permettent de mesurer l'évolution des immissions), et l'analyse de l'air par ATMO Franche-Comté d'autre part. La vue aérienne ci-après présente les différents points de prélèvement situés en fonction des vents dominants. ATMO Franche-Comté suit les NO_x et le SO₂ en 2 points, l'exploitant suit le mercure sur ces mêmes points.

- Bio surveillance des retombées de mercure

Le tableau ci-après présente les résultats d'analyse de lichens, un bio-indicateur reconnu, prélevés autour du site. Les points de prélèvement sont orientés en fonction des vents dominants (Nord-Sud). La plupart des points suivis montrent une décroissance lente des teneurs en mercure. Les valeurs en gras sont celles qui dépassent la valeur du bruit de fond. A ce jour, très peu de valeurs dépassent le bruit de fond.

Tableau : mercure dans les lichens (mg/kg de lichen)

Points de mesure	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Damparis Nord	0,2	0,19	0,17	0,23	0,20	0,18	0,28	0,21	0,13	0,22	0,10	0,15	0,16
Damparis Centre	0,35	0,37	0,19	0,41	0,41	0,38	0,45	0,37	0,23	0,27	0,24	0,22	0,07
Tavaux Ouest	0,25	0,21	0,19	0,20	0,11	0,26	0,19	0,30	0,21	0,27	0,14	0,15	0,09
Grand Pré			0,52	0,97	0,55	0,19	0,72	0,30	0,18	0,14	0,10	< LQ	0,10
Recepage			0,09	0,14	0,15	0,14	0,20	0,17	0,15	0,13	0,10	0,13	0,10
Valeur significative selon base de données (1)	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,20	0,2	0,2
Émissions Hg à l'atmosphère (kg/an)					240	161	187	11					

(1) Selon la base de données Airlichen (5000 prélèvements en France) : cette valeur représente le bruit de fond, c'est à dire la concentration moyenne dans l'environnement, sans lien avec une activité industrielle particulière. Elle n'a pas de signification sanitaire.

- Bio surveillance des retombées de dioxines furanes

Le tableau ci-dessous présente les résultats d'analyses de lichens prélevés autour du site : les valeurs restent stables dans l'ensemble. Les retombées sont inférieures au seuil analogique.

Tableau : dioxines furanes dans les lichens (picogrammes/g)

Points de mesure	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PCDD/F													
Pg/g I-TEQ													
Damparis Nord	4,4	4	5	5,2	5,8	6,5	5	3,9	3,7	3,3	2,9	4,0	3,3
Tavaux Vernaux	2,1	3,3											
Damparis Centre	3,2	7,8	5	5,8	4,6	5,3	6,1	5,5	3,8	2,7	3,9	4,0	3,4
3,4Tavaux Ouest	3	3,6	4,3	3,5	2,9	3	4,2	1,4	4,1	3,9	3,0	3,4	2,8
Grand Pré			5,6	10	7,7	3	8,1	3,4	3,3	2,5	3,9	3,9	3,2
Recepage			4,2	1,3	3,3	2,5	3,8	3,3	2,5	1,9	2,2	2,7	2,5
Seuil analogique (1)	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20
Bruit de fond significatif (2)	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,4	3,2	2,8

(1) toutes les valeurs sont inférieures au seuil analogique au-dessous duquel le risque d'introduction dans l'alimentation est absent.

(2) quantités de dioxines supérieures au bruit de fond.

- Immissions de COV : surveillance spécifique ATMO Bourgogne Franche-Comté

Tableau : valeurs maximales en microgrammes par m³ d'air (µg/m³) :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	VTR ¹
VC1	2	2,8	2,1	< 1	< 1	< 1	1,9	4	1,8	1,6	< 56
VDC	5,8	3,5	5,6	< 2	< 2	< 2	< 2	< 2	< 2	< 2	< 200
CLM4	<2	< 2	3,7	< 2	< 2	< 2	4,3	< 2	< 2	< 2	< 38
Hg	<0,01	< 0,01	< 0,01	< 0,003	< 0,003	< 0,003	< 0,003	< 0,003	< 0,003	< 0,003	< 0,03

¹ VTR : valeurs toxicologiques de référence (VTR)

Les valeurs VC1, VC2, CLM4, et mercure sont largement inférieures aux VTR. Le signe "<" signifie que la quantité est inférieure à ce seuil, mais n'a pas pu être mesurée pour cause de limite technique des appareils de mesure. Les immissions restent stables.

- Indice qualité de l'air ATMO B-FC* (NO_x et SO₂)

			2007	2008	2009	2010	2011	2012 à 2018	2019	2020
NO _x	Damparis	indice	3	2	1	1	1	1	1	1
	Tavaux	indice	4	2	1	1	2	1	1	1
SO ₂	Damparis	indice	4	3	1	1	1	1	1	1
	Tavaux	indice	3	2	1	1	1	1	1	1

*ATMO Bourgogne Franche-Comté : Association agréée par le Ministère chargé de l'environnement à qui sont confiées les missions d'intérêt général de surveillance et d'information sur l'environnement atmosphérique de la région

Les indices de qualité de l'air se répartissent entre 1 et 2 = Très Bon, 3 et 4 = Bon, 5 = Moyen, 10= très mauvais. Depuis 2011, l'indice de qualité de l'air s'est maintenu à 1.

Question (FNE 21) : quid du dossier concernant les micro-polluants et mesures mises en place vis-à-vis des rejets de chlorures, au vu de l'augmentation régulière de la production et de l'étiage de plus en plus long de la Saône ?

Réponse : la 1ère question sera traitée plus loin. Pour la 2ème question, 2 périodes de sécheresse sont survenues depuis notre dernière réunion. La production de chlorures étant régulière, il a été mis en place, en 2019, un plan de délestage dont l'objectif est de restreindre les rejets en Saône quand les concentrations (limitées à 400 mg/l par arrêté préfectoral) y sont déjà importantes. Ce plan n'a pas eu besoin d'être déclenché en 2021.

Question (CREPESC) : 440 tonnes de chlorures sont rejetées chaque jour dans la Saône, ceci pose un problème de fond. Concernant le mercure, 1,2 kg est rejeté chaque année à la Saône. D'où provient-il puisqu'il n'est plus utilisé dans la fabrication ?

Réponse : la mesure de ce mercure est en limite de quantification, ce qui signifie que même si le taux est plus bas, on en déduit cette quantité. La présence de mercure résulte d'une pollution historique.

La FNE 21 souhaite que la problématique des chlorures soit analysée.

3.2.3/ Rapport d'exploitation de l'unité de traitement par incinération des déchets organiques chlorés (OHT POC) d'INOVYN sur le site de Tavaux 2019-2020

18 578 tonnes ont été incinérées en 2020 (17 067 en 2019) pour une capacité de 20000 tonnes. 94,6 % (93,2 % en 2019) issus des activités d'INOVYN. L'unité a fonctionné 8057 heures (8071 en 2019) soit un taux d'exploitation de 91,7% (92,1 % en 2019). L'OHT a permis de traiter sur site plus de 92 % des déchets dangereux produits par INOVYN, avec valorisation de la chaleur générée sous forme de production de vapeur à usage industriel.

L'incinérateur a été arrêté 592 heures (519 en 2019), comme programmé. Il a par ailleurs été arrêté pour divers calages et maintenances non planifiés 135 heures (170 en 2019). Pendant les arrêts, les effluents gazeux étaient orientés vers d'autres installations de traitement.

A noter dans les opérations d'entretien, 3 entretiens significatifs en 2020 (mise en place d'un nouveau brûleur, réfection partielle du réfractaire, nettoyages de divers échangeurs et de la chaudière), et en 2019 l'inspection décennale chaudière, la réfection partielle du réfractaire et le nettoyage de divers échangeurs et de la chaudière.

Les investissements 2020 se sont élevés à 260 k€, liés principalement à des remplacements d'équipement : achats de nouveaux équipements pour fiabiliser la marche de l'OHT, dont un nouvel analyseur pour le suivi continu des rejets atmosphériques. En 2019, ce sont 520 k€ qui ont été dépensés pour l'achat de nouveaux équipements pour fiabiliser la marche de l'OHT (réservoirs échangeurs, pompes et système numérique de contrôle-commande).

- Synthèse de la surveillance des rejets gazeux en sortie d'incinérateur 2019 - 2020

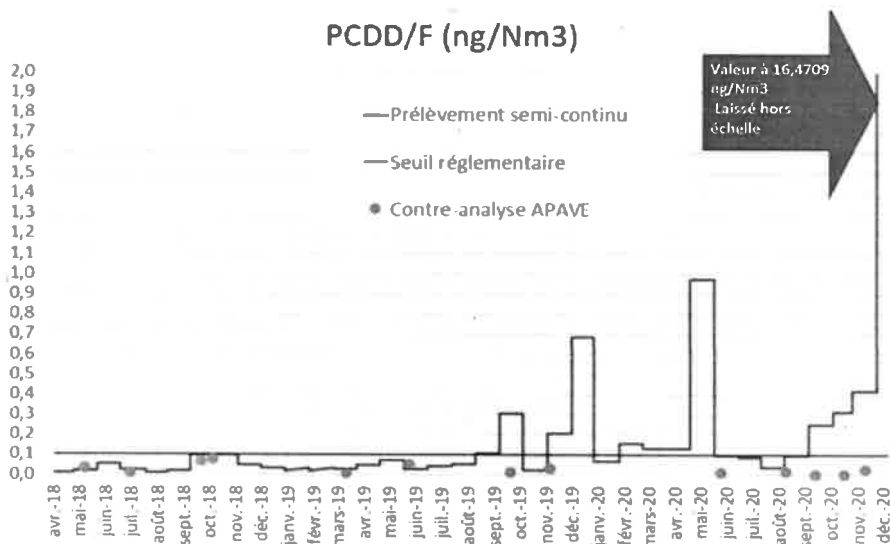
	Limite (mg/Nm ³)	Mesures continues (analyseurs en ligne)		Fiabilisation (2 contrôles annuels par laboratoire extérieur)	
		Nombre de dépassements		Nombre de dépassements	
		2019	2020	2019	2020
CO	50	1	5	0	0
Poussières	10	1	0	0	0
COV (via COT)	10	0	0	0	0
HCl	10	0	27	0	0
SO ₂	50	1	0	0	0
NO _x	400	0	0	0	0
Métaux	/			0	0
PCDD/F	<0,1 ng/Nm ³			0	0*

*6 contrôles

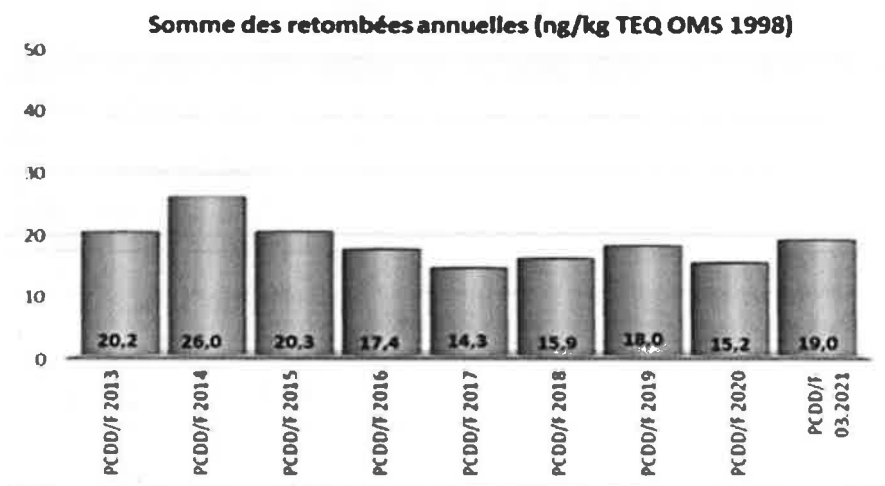
Les données 2020 concernant les dépassements constatés en HCl sont erronées, un défaut de transmission transitoire du signal de l'analyseur a conduit à la majoration des moyennes calculées par l'automate. Ce défaut a été corrigé en 2021.

- Synthèse de la surveillance des rejets gazeux 2019 et 2020 – Dioxines furanes (PCDD/F)

Contexte : depuis août 2019, on constate une augmentation des résultats PCDD/F par prélèvement semi-continu dans l'effluent gazeux de l' OHT POC. Ces résultats n'ont pas été confirmés par les mesures sur des prélèvements de 6 heures, dites de fiabilisation, réalisées par l'APAVE. Aucun impact n'a été constaté sur les lichens.



Sur le schéma ci-contre, on peut voir en rouge la limite de concentration autorisée et les dépassements survenus à partir d'août 2019. Les mesures ponctuelles (points oranges) prescrites par arrêté préfectoral restent quant à elles inférieures à la limite autorisée.



PCDD/F, Evolution (ng/kg TEQ OMS 1998) – long terme : 2013 – mars 2021

Sur le schéma ci-contre, on peut voir la somme des 5 points de prélèvement analysés : 2019 et 2020 sont du même ordre. Une campagne d'analyse de lichens a été réalisée en mars 2021 à la demande de la DREAL, elle montre que la période de dépassements n'a pas impacté la teneur des lichens.

La valeur élevée de dioxines de fin 2020 a entraîné la signature d'un arrêté préfectoral de mesures d'urgence (24/02/2021) prescrivant : Revue complète des paramètres opératoires de l'OHT POC / Maintenance, nettoyage et remplacement préventifs des équipements / Optimisation des conditions opératoires et mise en œuvre d'alarmes supplémentaires / Caractérisation complémentaires des résidus / Analyses comparatives par les 2 méthodes de mesures / Réalisation de mesures de contrôle ponctuelles (6h) supplémentaires à périodicité rapprochée (bi-hebdomadaire) / Arrêt de l'installation en cas de mesures au-delà de la norme.

L'origine des dépassements est toujours recherchée : est-ce un problème de dispositifs de prélèvement, de composition des déchets ? En termes de résultats, à ce stade, le plan d'action est toujours en cours et le suivi l'évolution des résultats se poursuit. En 2021, une amélioration des résultats est observée, avec un seul dépassement sur les prélèvements semi-continus en janvier et 2 dépassements sur 49 contrôles par prélèvement de 6h, qui ont conduit à arrêter l'incinérateur.

3.2.4/ Surveillance des rejets aqueux 2019 et 2020

La surveillance est réalisée en interne (auto surveillance). Quelques dépassements ont été enregistrés en chrome. La présence de cet élément dans l'effluent aqueux s'explique principalement par la présence d'oxyde de chrome à l'état de traces dans la chaux permettant de neutraliser l'effluent acide issu de l'incinérateur. Concernant les PCDD/PCDF, les 2 contrôles réalisés par un laboratoire extérieur agréé ont produit des résultats conformes.

3.2.5/ Rapport d'exploitation de l'unité de traitement par incinération des déchets fluorés (OHT POF) de SOF Tavaux - Années 2019-2020

985 tonnes de déchets liquides ont été incinérées à l'OHT POF en 2020 (1040 en 2019). L'unité a fonctionné 353 jours (354,6 jours en 2019), soit un taux d'exploitation de 96,45 % (97,2% en 2019). 387 k€ ont été investis en 2020 et 349 k€ en 2019, essentiellement pour le maintien de l'outil. L'incinérateur a été arrêté au total 13 jours (10,4 en 2019) cumulés, dont :

Durée 2020 (2019)	Type d'arrêt	Nature
8,8 j (7,1 j)	Arrêt programmé	Basculement du four de pyrolyse I451 au nouveau four de pyrolyse I401 Intervention pour le revamping de la supervision du four de pyrolyse I401 (Remplacement d'un échangeur I221 et d'une pompe de recirculation I722, basculement du four I401 vers le four I451, mise en place d'une plaque de renfort en vue de l'installation pour essai d'un nouveau détecteur de flamme et reprise de fuite sur l'échangeur I211)
4,2 j (3,3 j)	Marche dégradée	Calages et arrêts volontaires (Calages et arrêts volontaires)

Synthèse de la surveillance des rejets gazeux 2020 (2019)

Globalement, excepté pour les poussières, une amélioration de la maîtrise des rejets atmosphériques est observée en 2020 en comparaison avec l'année 2019 ; cette tendance s'observe depuis 2 ans (voir tableau ci-après).

	Valeur moyenne journalière		Fiabilisation (2/an) moyenne 1/2h	Flux annuel	
	Limite autorisée (mg/Nm ³)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements	Limite autorisée ⁽¹⁾	kg/an
CO	50	1 (2)	0 (1)	2203	58,3 (100,5)
Poussières	10	5 (0)	0 (1)	424	15,5 (8,1)
COV (via COT)	10	0 (1)	0 (0)	424	0,8 (8,4)
HCl	10	23 (50)	0 (1)	424	37,2 (60,5)
HF	1	0 (0)	0 (0)	42	0,8 (1,1)
SO ₂	50	0 (0)	0 (0)	2203	10,4 (16,2)
NO _x	400	0 (0)	0 (1)	17791	649 (926)
Métaux	-	-	0 (0)	-	-
PCDD/PCDF	-	-	0 (0)	-	-

(1) Calculée sur base des flux horaires autorisés (par arrêté préfectoral) et du nombre d'heures de fonctionnement de l'incinérateur

3.2.6/ Bilan d'exploitation de l'ISDND - cendres et mâchefers - SOF Tavaux 2020 (2019)

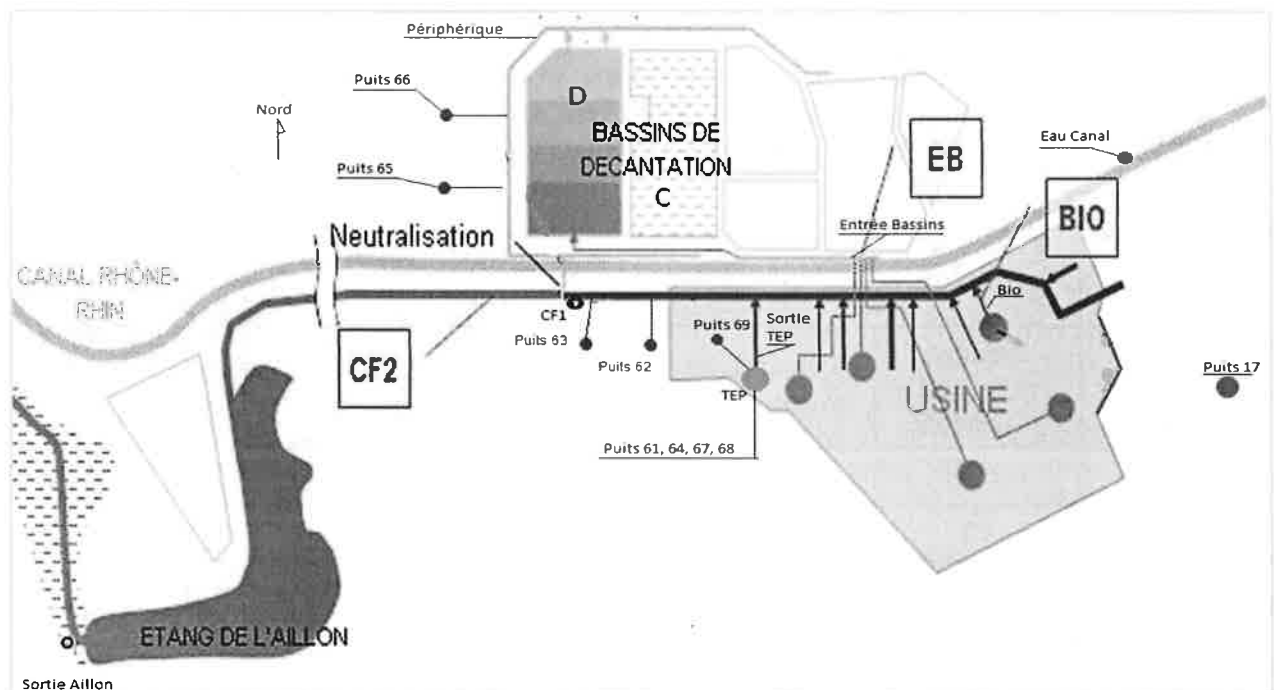
Ces cendres et mâchefers ont pour origine le combustible (charbon) du générateur de vapeur GNF. Celui-ci a fonctionné 110 jours en 2020 (206 jours en 2019). Concernant leur gestion et leur valorisation : 636 (1724) tonnes de déchets non dangereux (mâchefers) ont été déposées, pour une autorisation s'élevant à 24 000 tonnes par an. Les cendres sont valorisées à hauteur de 100 % depuis 2017 comme agent de stabilisation de déchets dangereux dans un Centre d'Enfouissement Technique. Le phasage de l'exploitation se situe très en dessous des prévisions (garanties financières revues en 2019). Les déchets sont conformes à la caractérisation de base exigée lors de la procédure d'admission.

Concernant la surveillance des rejets de lixiviats : leur volume s'est élevé à 160 m³ (640 en 2019). Leurs paramètres physico-chimiques étaient conformes aux prescriptions.

Concernant la surveillance des eaux souterraines effectuée au droit du stockage, les paramètres de suivi continuent d'être stables.

4/ Actions de réduction des micropolluants dans l'eau, en cours et à venir

Schéma : circuit des rejets de la plate-forme de Tavaux



Une démarche européenne déclinée au niveau national a pour objectif de réduire les substances dangereuses dans les rejets aqueux (RSDE).

- INOVYN

En préambule pour information, les investigations ont permis de conclure sur le fait que les rejets de micro-polluants sont pour une large part liés aux activités passées du site. Les substances se sont accumulées principalement dans les sédiments des bassins de décantation et se retrouvent dans le milieu naturel via l'eau de lixiviation. Une seconde source de pollution a pour origine l'installation, dans les années 70, d'une barrière de confinement de la nappe située sous l'usine, composée de puits de fixation qui permettent de récupérer les eaux polluées sur une surface de 20 hectares : certaines étaient traitées et d'autres rejetées au milieu naturel.

Suite à l'étude technico-économique conduite en juillet 2017, il a été décidé de poursuivre l'exploitation des bassins C et D actuels et de construire une interface étanche visant à limiter les eaux de lixiviation contaminées et à les traiter sur la colonne de stripping à l'air actuelle (TEP). Les projets sont les suivants :

– construction d'une interface étanche sur les bassins de décantation :

Un budget de 9,1 M€ a été accordé pour la construction d'une première cellule étanche. Les travaux ont démarré en avril 2021 pour une durée de 24 mois, avec un objectif d'entrée en exploitation mi 2023. La phase de préchargement est en cours, avec la pose de géosynthétique de drainage sur le blanc du casier D1 d'une surface de 10 ha, la pose sur toute la surface de matériaux 0/20 mm et d'une couche de matériaux 0/250 mm sur une épaisseur d'environ 2,5 m.

– traitement des eaux de lixiviation des bassins et des eaux d'exhaure du puits 66 :

La deuxième source de micro-polluants provient du traitement sur charbon actif des eaux d'exhaure du puits 66 (actuellement non traitées sur le TEP (traitement des eaux polluées)) et de la sortie TEP. L'élaboration détaillée des solutions techniques puis la réalisation d'essais pilotes par un bureau d'étude extérieur ont été commandés afin de dimensionner et chiffrer les unités de traitement définitives. La construction du pilote a démarré en mars 2021 (montant 1,3 M€) et les essais pilotes en juin 2021. Les premiers résultats sont encourageants, les conclusions sont attendues fin 2021.

– traitement par colonne de stripping-vapeur des eaux d'exhaure du puits de fixation 62 (ou de son substitut, le puits de fixation 69) :

Des essais en micro-pilote ont démarré au 2^e trimestre 2021. Les conclusions sont attendues pour la fin de l'année 2021.

– traitement des effluents issus de la Pyrolyse C3 (installation à l'origine de rejets de perchloréthylène et tétrachlorure de carbone) :

Constitue le dernier poste de rejet de micro-polluants : des études complémentaires sont en cours en vue de demander un budget, si nécessaire. Les conclusions sont attendues pour la fin de l'année 2021.

• SOLVAY

Le service IXAN va bénéficier de l'installation d'une colonne de stripping (épuration des effluents aqueux par abaissement des teneurs résiduelles en organiques chlorés). Ceux-ci seront évacués vers les bassins de décantation de la plate-forme. L'installation a démarré début 2021 et a montré que les teneurs en trichloréthylène et perchloréthylène sont bien réduites. La consolidation est en cours en ce qui concerne le trichloréthylène .

Le service de la station d'épuration biologique va bénéficier de l'amélioration de la teneur des matières en suspension en sortie du côté du contre fossé, ainsi que d'une modification d'un clarificateur. Le budget a été accordé et les modifications seront opérationnelles mi 2022.

Les services IXAN et Fluorés vont bénéficier de la consolidation de la mise à pH des effluents vers des bassins de décantation (consolidation de la maîtrise des matières en suspension et métaux dissous) qui sera opérationnelle fin 2022 / début 2023.

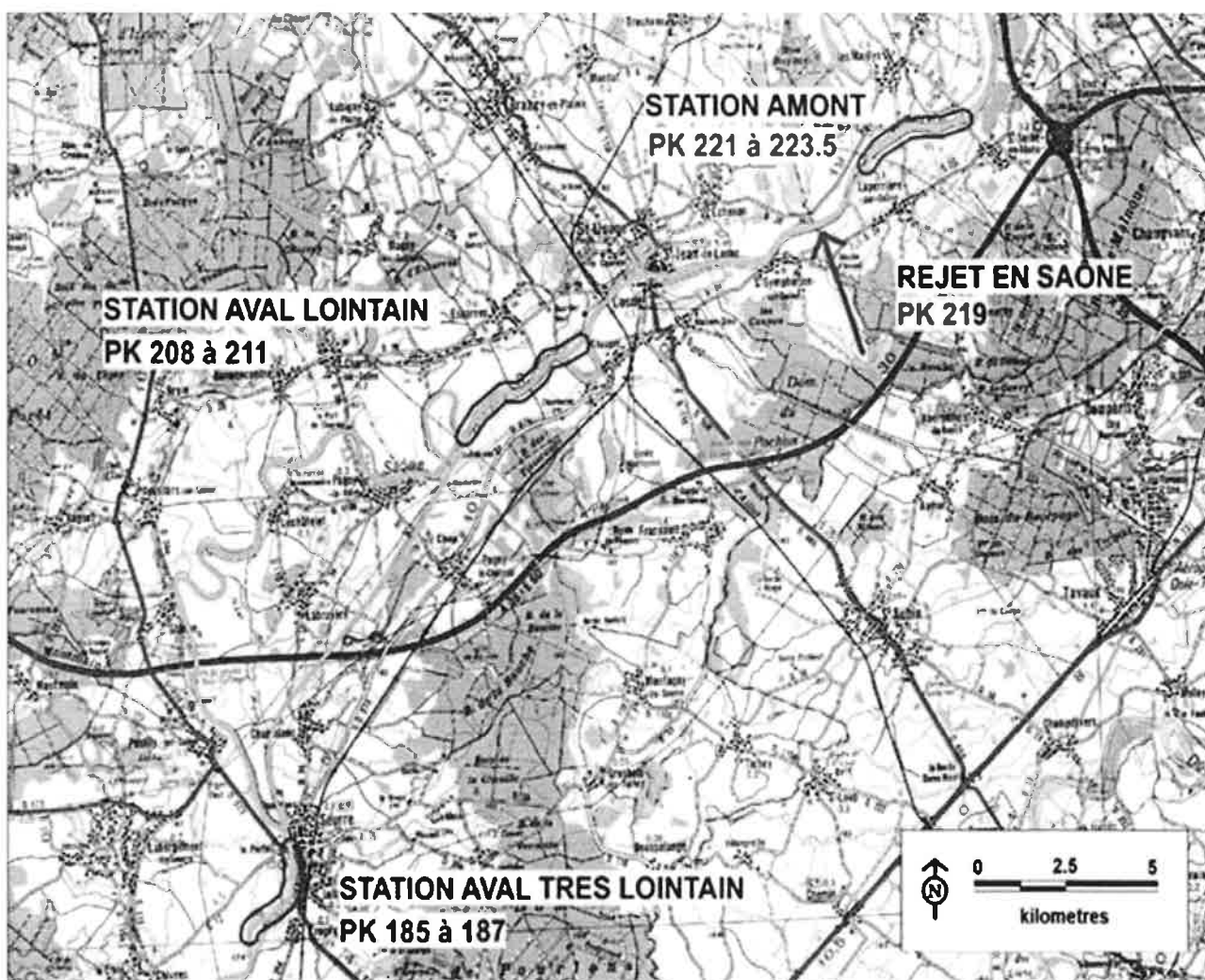
4.1/ Suivi des impacts des rejets d'INOVYN sur l'état de contamination des poissons de la Saône en polluants organiques persistants et traces métalliques - Campagne de pêche de septembre 2019**4.1.1/ Évaluation de la contamination des poissons**

Une nouvelle campagne de prélèvements de poissons en Saône a été réalisée en septembre 2019, suite à celle menée en 2014. Le protocole a été validé avec les

services de l'Etat. La campagne de pêche a été réalisée par la fédération de pêche de Côte d'Or du 23 au 27 septembre 2019. Les analyses chimiques ont été réalisées fin 2019, début 2020 par un laboratoire spécialisé (UMR UFC-CNRS 6249 Chrono-environnement), suite à quoi une évaluation environnementale a été rendue au printemps 2020. L'étude sanitaire de 2016 a été mise à jour en août 2020.

La carte ci-après montre les 3 zones de pêche (entourées de rouge) : amont du rejet (identique à 2014), aval lointain (~ 8 km du rejet = aval très lointain de 2014), aval très lointain (~ 32 km du rejet, nouvelle zone).

Les objectifs de captures par station étaient de 10 brèmes et 10 poissons consommables (carnassier et silure). Les substances analysées (correspondant à la prescription préfectorale) ont été les PCDD/Fs, PCB-NDL, hexachlorobutadiène, hexachlorobenzène, pentachlorobenzène, HCHs, arsenic, manganèse, et mercure.



Carte : zones de prélèvement

Les résultats n'ont pas montré de non-conformité vis-à-vis des normes de qualité environnementale et autres valeurs repère pour les dioxines-furanes (PCDD/F), lindane et ses isomères, hexachlorobenzène (HCBz), pentachlorobenzène (PCBz) et le manganèse (Mn).

Des dépassements ont été enregistrés concernant le mercure (Hg), l'arsenic (As), l'hexachlorobutadiène (HCBu), ainsi que les polychlorobiphényles (PCB).

Les tendances principales observées entre 2014 et 2019 sur les produits organo-persistants émis par la plate-forme (HCBz, HCBu et PCBz), sont des teneurs similaires à

2014 pour « l'aval lointain » et des teneurs très atténuées pour « l'aval très lointain » (Seurre).

Concernant les métaux, les teneurs sont similaires à 2014.

Question : quid des cours d'eau situés en amont de la Saône ? Canal, bief noir, étang d'Aillon... Pourrait-on y faire également des prélèvements et analyses, car il y a des poissons ?

Réponse : les rejets sont contrôlés constamment en sortie d'Aillon, et le contre-fossé ne communique pas avec la Saône. Par ailleurs, ces campagnes de pêche ont pour objectif d'évaluer les teneurs dans des poissons pêchés dans la zone, or ces sites ne sont pas ouverts à la pêche.

4.1.2/ Mise à jour de l'évaluation des risques sanitaires

Les contaminants pris en compte dans cette évaluation de risque sanitaire sont les composés organochlorés présents dans la chair des poissons, imputables au rejet de la plateforme, à savoir l'hexachlorobenzène, l'hexachlorobutadiène ainsi que le pentachlorobenzène. Les scénarii de consommation et les valeurs toxiques de référence (VTR) sont identiques à ceux de l'étude de 2016.

La population et les scénarios étudiés sont identiques à 2016. Deux populations ont été étudiées : les pêcheurs amateurs et les pêcheurs professionnels. L'échantillon des pêcheurs amateurs est constitué de 1112 pêcheurs à la ligne du bassin Adour Garonne, dont 1052 consommateurs de leurs pêches (95%). Celle des pêcheurs professionnels comprend les membres de leur foyer (enfants et adultes) et se monte à 16 individus.

6 scénarios ont été retenus, comprenant des consommations moyennes et extrêmes :

			Consommation de poisson
Pêcheurs professionnels			
Quantité maxi consommée (g/j)	163	Etude ANSES	Plus de 1 filet par jour
Quantité moyenne consommée (g/j)	14		Moins de 1 filet par semaine
Pêcheurs amateurs			
Quantité enfant moyenne consommée (g/j)	4	Etude ANSES 2005	1 filet par mois
Quantité enfant extrême consommée (g/j)	25,7		6 filets par mois
Quantité adulte moyenne consommée (g/j)	4		1 filet par mois
Quantité adulte extrême consommée (g/j)	64		4 filets par semaine

Pour remarque, les populations étudiées ont une moyenne de consommation très supérieure à la moyenne nationale (2 à 3 filets de poissons de rivière par an).

Pour les scénarios « pêcheurs amateurs », le risque est acceptable comme en 2016.

Pour les scénarios « pêcheurs professionnels », le cas de consommation extrême (plus d'un filet par jour) présente un risque non acceptable dans la zone aval lointain. Dans la zone aval très lointain, le risque est acceptable pour tous les scénarios. Concernant les 3 substances analysées, le poisson est donc consommable, excepté pour ceux qui mangeraient plus de 163 g (1 filet) par jour.

Question (CPEPESC) : l'ANSES, recommande une consommation maximale d'un poisson par semaine issu de cette zone. Or, le Président des pêcheurs professionnels de la Saône n'était pas informé de cela lorsque la campagne d'analyses a débuté en 2014. Les pêcheurs professionnels alimentent les restaurants locaux. La question se pose : ne faudrait-il pas limiter, voire interdire la pêche sur ce tronçon, comme cela se fait ailleurs pour les PCB ?

La FNE rappelle qu'elle avait à ce propos demandé quelques années auparavant au préfet de Côte d'Or d'interdire la pêche aux professionnels, suite à quoi un arrêté préfectoral avait été pris.

A la demande du CPEPESC, l'étude de 2019 et le diaporama présenté ce jour lui seront communiqués.

Le représentant de la DDT de Côte d'Or répond : il a suivi ce dossier et assure en premier lieu que le Président des pêcheurs professionnels de Saône, avec qui il a travaillé sur le dossier, était bien au courant des restrictions de consommation, et s'était déclaré opposé à la proposition d'interdire la pêche professionnelle dans la zone. Suite à une réunion en préfecture de Côte d'Or, le préfet n'a pas souhaité interdire la consommation de poisson sur le secteur considéré et a opté pour une recommandation aux pêcheurs amateurs et professionnels, du fait qu'une interdiction de consommer aurait été incontrôlable. Celle-ci a été faite par la fédération départementale des pêcheurs de Côte d'Or, et relayée par les services de la préfecture. Concernant les PCB, une directive demandait quelques années auparavant aux services concernés de lever au maximum les interdictions, à la demande des pêcheurs. Pour information, cette interdiction existe en Côte d'Or sur l'Ouche de Dijon à la confluence avec la Saône, faute d'étude suffisante permettant de la lever. Les baux de pêche seront renouvelés au 1^{er} janvier 2023, après qu'une commission technique ait décidé de l'interdiction ou non de pêcher dans certains secteurs. En Côte d'Or, un seul pêcheur professionnel exerce, et ses lots se trouvent en amont du rejet du site.

M. le Sous-Préfet retient de cette discussion que ces campagnes d'analyses sont un outil complémentaire (rendues obligatoire par prescription préfectorale), pour les 3 éléments recherchés, sachant que les exploitants ont prévu d'engager plus de 10 M€ pour la réduction de ces substances dans leurs rejets. Il souhaite que cette démarche se poursuive.

5/ Bilan des inspections DREAL 2019 et 2020

5.1/ Inspections

Cette présentation concerne les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Pour rappel, le nombre d'inspections pour l'année N+1 est défini à chaque fin d'année N en fonction de différents critères, régionaux ou nationaux (suites données après l'accident de Lubrizol par exemple). Elles couvrent les différents établissements SEVESO de la plate-forme (SOF, INOVYN France, ALFI) ainsi que les autres ICPE (soumis à enregistrement, déclaration), tels que Carmeuse et Rhénus Logistics, présents sur la plate-forme. Elles se répartissent, dans la mesure du possible, entre des inspections à dominante « risques accidentels » et des inspections à dominante « risques chroniques ». Elles comportent différentes approches : techniques, organisationnelles, administratives. Des inspections approfondies sont également planifiées. La DREAL effectue par ailleurs des inspections inopinées, ou à la suite d'un incident ou d'un accident. Ces interventions se déroulent sur une journée complète ou ½ journée selon la thématique abordée. L'inspection débute généralement par une revue documentaire en salle, puis des contrôles in situ sont effectués, par sondages.

9 inspections se sont déroulées en 2019 (4 chez INOVYN France et 5 chez SOF), et 16 en 2020 (7 chez INOVYN, 7 chez SOF, 1 chez ALFI et 1 chez RHENUS LOGISTICS). Les objectifs fixés au niveau régional en terme de nombre d'inspections et thématiques ont été respectés y compris pendant la période de crise sanitaire. Les tableaux suivants permettent de voir les thématiques et secteurs abordés pour les années 2019 et 2020. Les inspections estampillées « suivi inspection » se déroulent deux fois par an et concernent le suivi des observations, remarques, et non conformités pointées lors des inspections précédentes. Elles donnent lieu à un rapport actualisant les observations, remarques, et non conformités.

• *INOVYN : inspections en 2019 et 2020*

date	intitulé	secteur	Thématique		Bilan	
			Risques chroniques	Risques accidentels	Observations / ddes de complément	Non conformités
07/03/2019	suivi inspection	DCE, caserne	x	x	0	0
30/07/2019	sécheresse	Pas de terrain	x		0	3
17/09/2019	salles de contrôle	DCE, allyliques, CLM, PVC, CERA FEX, Electrolyse, caserne		x	0	0
08/11/2019	Suivi inspection	Pyrolyse, DCE, chargement wagons et camions HCl	x	x	0	0
09/04/2020	Covid	DCE, électrolyse, caserne	x	x	4	2
18/06/2020	suivi inspection	DCE, pyrolyse, SCS	x	x	2	0
25/06/2020	CERA FEX	CERA FEX	x	x	5	2
15/10/2020	Tuyauteries canalisations	Tous secteurs		x	9	0
20/11/2020	EDD DCE	DCE		x	8	3
12/11/2020	Lubrizol	CLM, PVC, stockages produits chimiques	x	x	13	1
26/11/2020	Suivi inspection	PVC, caserne, DCE, CERA, Chlore liquide	x	x	0	0

• *Autres établissements : inspections en 2019 et 2020*

Etablissement	Classement ICPE	date	Thématique		Bilan	
			Risques chroniques	Risques accidentels	Observations / ddes de complément	Non conformités
ALFI	Seuil Bas	14/01/2020		x	5	2
RHENUS LOGISTICS	Enregistrement	04/02/2020		x	2	1 (APMD)

APMD : arrêté préfectoral de mise en demeure

L'APMD concernant Rhenus Logistics portait sur une régularisation administrative (en cours).

- *SOLVAY : inspections en 2019 et 2020*

date	intitulé	secteur	Thématique		Bilan	
			Risques chroniques	Risques accidentels	Observations / ddes de complément	Non conformités
10/01/2019	Fuides frigo, nanoparticules	PVDF, IXAN	x		7	2
15/02/2019	Suivi inspection	Fluorés, énegie	x	x	8	0
25/06/2019	salles de contrôle	Fluorés, IXOL, IXAN, énergie		x	3	0
19/07/2019	sécheresse	Fluorés	x		2	0
15/10/2019	Suivi inspection	PVDF, énergie	x	x	0	0
07/05/2020	Covid	PVDF, énergie, fluorés	x	x	7	3
29/05/2020	IXAN	IXAN	x	x	7	3
04/06/2020	Salles de contrôle	IXAN, énergie, fluorés		x	7	1
18/09/2020	Lubrizol	PVDF, FAE, Fluorés	x	x	8	4
20/09/2020	PVDF	PVDF	x	x	9	0
01/12/2020	Suites inspections	Fluorés	x	x	4	0
15/12/2020	Tuyauteries, canalisations	Tous secteurs		x	7	0

5.2/ Actes administratifs et faits marquants

Différents arrêtés préfectoraux complémentaires ont été signés au titre de la législation sur les installations classées, dont ceux séparant les différents exploitants du site, auparavant réunis dans un arrêté unique :

- INOVYN

– Arrêté de prescriptions complémentaires en matière d'eau, relatif à l'application réglementaire des contrôles périodiques à réaliser sur le rejet en sortie de l'Étang de l'Aillon (n°39-2019-04-16-01 du 16/04/2019), INOVYN étant administrativement responsable de l'ensemble des rejets de la plate-forme

– Arrêté préfectoral codificatif faisant suite à la répartition des installations exploitées entre INOVYN et SOLVAY (n°2019-31 du 25/07/2019)

- SOLVAY

– Arrêté de prescriptions complémentaires relatif à l'augmentation de production de PVDC de 45 à 60 kT/an (n°39-2019-12-26-001 du 26/12/2019)

– Arrêté préfectoral codificatif faisant suite à la répartition des installations exploitées entre INOVYN et SOLVAY (n°2019-30 du 25/07/2019)

Différents dossiers marquants ont été examinés :

- INOVYN et SOLVAY

- Réunions de travail avec les exploitants sur la méthodologie de réalisation des études des dangers : validation d'une méthode de travail afin de maîtriser les délais de dépôt des études et leur instruction

- Suivi des travaux de mise en sécurité réalisés sur les salles de contrôle

- Mise en place de l'outil « GIDAF » permettant aux exploitants de saisir sur une plateforme nationale l'ensemble des résultats des contrôles réalisés sur les rejets aqueux (entres autres, suivi facilité pour les résultats des rejets de micro-polluants dans la Saône)

- Formalisation de 2 arrêtés préfectoraux codificatifs permettant un découpage administratif des activités exploités par INOVYN et SOLVAY

- Suivi des consommations en eau : transmission d'un bilan annuel et d'une liste des axes prioritaires concernant les économies en eau, les alertes sécheresse, et les activités en 2019 et 2020 (suivi des consommations en eau et des rejets en chlorures, plan de délestage)

- INOVYN

- Réunions de travail sur le projet de modification des conditions d'exploitation des bassins de décantation. Travaux de consolidation des digues

- Suivi en lien étroit avec l'exploitant de la problématique des dépassements en dioxines et furanes de l'OHT POC

- SOLVAY

Deux nouvelles installations vont contribuer à abaisser significativement les rejets en composés organiques volatils dans l'air :

- Un réservoir tampon (installé fin 2019) permettant de lisser le débit de résidus gazeux avant leur traitement

- Une unité de traitement des effluents gazeux (UTEG) permettant à Solvay de traiter ses propres effluents (actuellement traités par l'UTEG DCE exploitée par INOVYN) avec une mise en exploitation à la rentrée 2021

5/ Projets industriels

Pour information, environ 30 M€ sont investis chaque année sur la plate-forme.

Le site entreprend la construction d'une nouvelle unité de fabrication du sel (cristallisation de sel à partir de saumure), livrable en 2023. L'investissement se monte à 68,5 M€.

Cette unité utilisera la technologie de Recompression Mécanique de Vapeur (RMV), avec évapo-cristallisation en circulation forcée chauffée par RMV. Il s'agit donc d'une rupture technologique : la technologie auparavant utilisée nécessitait une consommation annuelle de 340 GWh dédiée à la production de vapeur, ainsi que 12 GWh d'électricité. Le nouveau procédé se base sur la meilleure technologie disponible basée sur l'électricité « décarbonée », permettant de réduire de manière significative la consommation électrique (portée à 56 GWh) et la production de CO₂ (moins 72 000 tonnes).

Ce projet a bénéficié d'aides de l'ADEME et de France Relance.

Côté INOVYN, le site utilise et produit de l'hydrogène. Or, l'hydrogène est appelé à être de plus en plus utilisé notamment dans les activités industrielles, pour le chauffage ou les transports. Un projet de fourniture d'hydrogène pour des besoins de transport est à l'étude.

Côté SOLVAY, les projets présentés il y a 2 ans, visant à développer la production de PVDC et mettre en place un nouvel autoclave pour la production du PVDF sont aujourd'hui opérationnels. Un nouvel incinérateur d'effluents gazeux pour le service IXAN est par ailleurs sur le point d'être mis en service. Le site de Tavaux fabrique 3 grands types de produits : le PVDC, dont la production est stable et est amenée à le rester, le PVDF, utilisé dans les batteries électriques et donc amené potentiellement à se développer avec les monomères utilisés en amont (décision pas encore prise), et le 365 mfc (fluide fluoré) dont la production décroît depuis quelques années.

M. le Sous-Préfet précise que la préfecture est en contact permanent avec les autorités nationales à propos de ces projets, tant sur l'hydrogène que sur les projets de SOLVAY.

Le CPEPESC propose qu'au vu de la diversité des acteurs concernés par la qualité des poissons pêchés, un représentant des associations de pêcheurs professionnels soit intégré à la liste des membres de la CSS, en vertu de l'article 2 du nouvel arrêté préfectoral de composition de la CSS.

M. le Sous-Préfet prend acte, cette participation pourra être envisagée pour la prochaine CSS.

L'APLT Tavaux souhaite connaître la date du prochain exercice PPI, ce à quoi M. le Sous-Préfet répond que le dernier exercice s'est tenu en 2019 et que le prochain est en cours d'organisation.

6/ Point non abordé lors de la réunion : exercice PPI du 3 mai 2019

Le compte rendu de la CSS du 6 juin 2019 (en page 27) prévoyait la communication aux membres de la CSS des conclusions de la réunion d'analyse du retour d'expérience qui s'est tenue le 21 juin 2019.

Le scénario de l'exercice du 3 mai 2019 consistait en la chute d'une grue entraînant une fuite importante de chlore et un incendie. Les conclusions de cet exercice sont les suivantes :

- difficultés à déterminer rapidement et précisément l'ampleur d'un accident de ce type
- importance d'obtenir des données météorologiques précises et évolutives
- intérêt à adopter le système par zonage calqué sur la rose des vents
- nécessité de répertorier les Etablissements Recevant du Public (ERP) par zone
- nécessité de rappeler et diffuser en interne les consignes et comportements à adopter en cas d'activation du PPI

La réunion est close à 16h30.

Le Sous-Préfet



Joël BOURGEOT

Annexe : liste des participants

Collège	Personnes présentes	Entité
Administrations de l'État	BOURGEOT Joël	Sous Préfet
	CHARLES DE FRANCE Nicolas	SDIS 39
	VOSSOT Frédéric	Gendarmerie de Dole
	MANNECHEZ Damien	SDRT 39
	HENRY Fabien	SDRT 39
	GUERN Soizick	DREAL
	PARADIS Alain	DREAL
	GUERIN Nicolas	DREAL
	BIJARD Philippe	DDT 21
	LAUX Sylvain	DDT 39
Elus des collectivités territoriales	LEPETZ Joëlle	Mairie Abergement La Ronce
	MAZUE Robert	Mairie de Tavaux
	PATUROT Sébastien	Mairie de Damparis
	GAUTHRAY-GUYENET Thierry	Grand Dole
	MEUGIN Olivier	Grand Dole
	GAY Florence	Conseiller départemental canton de Tavaux
	HUTTE Laurent	Mairie de Losne
Exploitants des ICPE	LORAND Jean-Louis	Solvay
	BOUILHOT Eric	Solvay
	CASAUBON-SEIGNOUR Lionel	Solvay
	PACCARD Emmanuelle	Solvay
	HANQUET Marc	Inovyn
	ROY Christine	Inovyn
	VALENTIN Jean-Pascal	Inovyn
	ZANETTI Frédéric	ALFI
	GEORGEON Maryline	Rhénus Logistics
	VIENNET Emmanuel	Carmeuse Chaux
Salariés des ICPE	DELAINE Patrick	CFE-CGC SOLVAY
	MAGNETTE Laurent	CFDT Inovyn
Riverains et associations	BARRAUX Jean-Pierre	APLT Tavaux
	LAVRUT Didier	Jura Nature Environnement
	GRANDMOUGIN Joël	Dole Environnement
	PETIT Martine	France Nature Environnement
	RAYMOND Jean	CPEPESC Franche Comté
	COUR Alexandre	VNF
	WATRIN Julien	CCI du Jura
Rédaction CR	SAUT Catherine	ACERIB

Personnes excusées	Entité
PAUGET Marie	SIDPC Préfecture 39
CHRISMENT Pierre	DREAL UD 39
DEJEAN Laurent	Inovyn
MAZEAU Estelle	DREETS
GALLIACHE Laurent	APLT Tavaux
NOURRY Linda	ARS
CRETIN Fabrice	Inovyn

Annexe : Liste des acronymes, symboles chimiques et appellations techniques

APC : arrêté préfectoral complémentaire

ARS : agence régionale de santé

ATMO Franche-Comté : association agréée par le Ministère chargé de l'environnement à qui sont confiées les missions d'intérêt général de surveillance et d'information sur l'environnement atmosphérique de la région

BARPI : bureau d'analyse des risques et pollutions industriels

CADA : commission d'accès aux documents administratifs

CHSCT : Comité Hygiène Sécurité Conditions de Travail

CLM4 : tétrachlorure de carbone

CMR : cancérigène mutagène reprotoxique

CO : monoxyde de carbone

CODERST : conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

COT : composés organiques total

COV : composés organiques volatils

Cr⁶⁺ : chrome VI

CSSCT : Commission Santé Sécurité Conditions de Travail (remplace le CHSCT)

CTNIIC : Comité Technique National de l'Inspection dans l'Industrie Chimique

DCE : défense contre l'incendie

DCE : dichloroéthane

DCO : demande chimique en oxygène

DDT : direction départementale des territoires

EDD : étude de danger

EQRS : évaluation quantitative du risque sanitaire

ERP : établissement recevant du public

ESP : équipement sous pression

GLI : gaz liquéfié inflammable

HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques

HCl : acide chlorhydrique

HCT : hydrocarbures totaux

HF : acide fluorhydrique

Hg : mercure

HSE : hygiène sécurité environnement

ICPE : installation classée pour la protection de l'environnement

ISO 14001 : certification environnement

ISO 50001 : certification management de l'énergie

ISO 9001 : certification qualité

LQ : limite de quantification

MMR : mesure de maîtrise des risques

MMRi : mesure de maîtrise des risques instrumentée

NOx : oxydes d'azote

OHT : unité de traitement par incinération des déchets (organiques chlorés / fluorés)

OSHAS 18001 : certification Management de la santé et de la sécurité au travail

PC : poste de commandement

PCB : Polychlorobiphényle

PCDD : dioxines

PCDD/F : dioxines / furanes

PCDF : furanes

Pg : picogramme (millième de milliardième de gramme)

I-TEQ : système d'Équivalence Toxique International

PMII : plan de modernisation des installations industrielles

POC : produits organiques chlorés

POF : produits organiques fluorés

POI : plan d'opération interne

PPI : plan particulier d'intervention

PPRT : plan de prévention des risques technologiques

PVDF : fluorure de polyvinylidène, ou difluorure de polyvinylidène

REACH : en français, enregistrement, évaluation, autorisation des produits chimiques

RSDE : recherche et réduction des substances dangereuses dans l'eau

SGS : système de gestion de la sécurité

SIR : Service d'Inspection Reconnu

SOF : Solvay Opérations France

SO₂ : dioxyde de soufre

TEP : traitement des eaux polluées

UIC : union des industries chimiques

VC1 : chlorure de vinyle

VDC : chlorure de vinylidène

VTR : valeurs toxicologiques de référence

